REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES P.O.

ASA DU CANAL DE CORBERE
23 Avenue Pasteur
66130 ILLE SUR TET

Nombre de voix

En exercice : 12

qui ont voté : 4

Date de la convocation

Le 18 septembre 2026

OBJET

ELECTION

DU PRESIDENT

ET DU

VICE-PRESIDENT

Acte rendu exécutoire après publication et transmission en DDTM

Le 29 septembre 2026

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU CANAL DE CORBERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2026-17

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit septembre à 18h00, le syndicat de l'ASA du Canal de Corbère s'est réuni au siège administratif, 23 avenue Pasteur à Ille sur Têt, sous la présidence de Monsieur Didier BRUZY, Président.

Présents : MM. Didier BRUZY, Pascal MAILLOLS, Jean REIG, Daniel MARTY syndics titulaires, Jean-Christophe GUINCHARD, syndic suppléant

Monsieur Pascal MAILLOLS a été nommé secrétaire.

Suite à l'Assemblée des Propriétaires qui a vu le renouvellement de quatre des syndics titulaires et de deux suppléants du canal de Corbère, le syndicat procéder à l'élection du Président et du Vice-Président de l'ASA du canal de Corbère.
Le Président appelle aux candidatures pour les 2 postes et indique qu'il est lui-même candidat à sa propre succession au poste de Président. M. Marc MARTY qui s'excuse de son absence, a fait également connaitre son souhait de représenter sa candidature au poste de Vice-Président.
Aucun autre syndic ne souhaitant présenter sa candidature, il est procédé aux votes pour l'élection du Président et du Vice-Président.

- **Didier BRUZY est élu Président de l'ASA du Canal de Corbère à l'unanimité ;**
- **Marc MARTY est élu Vice-Président de l'ASA du Canal de Corbère à l'unanimité.**
- **Le Président est autorisé à procéder à toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Ille sur Têt, le 28 septembre 2026

LE PRESIDENT,

ASSOCIATION SYNDICALE * CANAL DE CORBERE *